



## Projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de calcaires

---

**Communes : Montagnac d'Auberoche et Brouchaud (24)**

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation  
éventuelle d'une évaluation environnementale**

**TCTP**

**CR 2555  
Mai 2022**



*Siège social :*  
28 bis rue du Cdt Chatinières  
82100 CASTELSARRASIN  
Tél : 05.63.04.43.81

*Agence :*  
16 B rue Pérignon  
31330 GRENADE  
Tél : 09.88.06.02.52

[www.soe-conseil.com](http://www.soe-conseil.com)



# TCTP

La société TCTP souhaite renouveler et étendre la carrière située sur la commune de Montagnac d'Auberoche (24), au lieu-dit de « Fontaine de Marceau » et sur la commune Brouchaud (24) aux lieux-dits « Clauds de Mathieux » et « Le Communal ».

Une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale est réalisée dans le cadre de cette demande.

La présente demande d'examen au cas par cas est composée de :

- Document CERFA 14734\*03
- Annexes obligatoires :
  - Annexe 1 : Document CERFA n°14734 « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »
  - Annexe 2 : Carte de situation au 1/25 000
  - Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation
  - Annexe 4 : Plan du projet
  - Annexe 5 : Plan des abords du projet
  - Annexe 6 : Zonages environnementaux à proximité du site.
- Étude spécifique :
  - **Étude de faisabilité – Porter à connaissance**



# **DOCUMENT CERFA 14734\*03**

---

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

## 1. Intitulé du projet

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installations classées pour la protection de l'environnement.	Rubriques ICPE :
c) Extensions inférieures à 25 ha	2510 - 1 : Exploitation de carrières (A)
47. Premiers boisements et déboisements	2517-1 : Station de transit
a) Défrichement soumis à autorisation....	Rubriques loi sur l'eau :
de plus de 0,5 ha.	2.1.5.0. : Rejet d'eaux pluviales < 20 ha (D)

## 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La carrière de Montagnac-d'Auberoche est autorisée par arrêté préfectoral du 11 juillet 2008 ; l'autorisation porte sur une surface de 2 ha 91 a 30 ca pour une durée de 15 ans et pour une production maximale annuelle de 6 375 tonnes réparties comme suit : 3 375 tonnes de blocs de pierres de taille et 3 000 tonnes de matériaux de découverte par an.

La carrière concernée par la présente demande de renouvellement et d'extension a fait l'objet de plusieurs arrêtés préfectoraux dont le dernier (l'arrêté préfectoral du 5 février 2019) portait sur la modification de l'exploitant au profit de la société TCTP SARL.

Il s'agit aujourd'hui de renouveler l'autorisation d'exploiter et d'étendre la carrière sur environ 7,77 ha vers l'est sur la commune voisine de Brouchaud. Le projet prendra également en compte les engins et infrastructures existantes sur le site.

## 4.2 Objectifs du projet

Au bilan, l'extraction du site représentera au total environ 312 250 m<sup>3</sup> ou 781 250 tonnes de matériaux répartis comme suit : 112 000 m<sup>3</sup> soit 280 000 tonnes de gisement ; 200 500 m<sup>3</sup> soit 501 250 tonnes de découverte.

L'extraction globale annuelle sera donc effectuée à un rythme moyen 27 900 t/an ou 11 160 m<sup>3</sup>/an, comportant 10 000 t/an (soit 4 000 m<sup>3</sup>/an) de gisement, et 17 900 t/an (soit 7 160 m<sup>3</sup>/an) de découverte.

Compte tenu des stériles de production et de découverte (environ 50% des matériaux extraits), la part totale de matériaux produits sur le site puis commercialisés sera de 156 125 m<sup>3</sup> ou 390 625 tonnes, répartis comme suit : 56 000 m<sup>3</sup> soit 140 000 tonnes de blocs calcaires (pierre de taille) ; 100 250 m<sup>3</sup> soit 250 625 tonnes de matériaux de découverte valorisables.

La production globale annuelle moyenne (matériaux commercialisés) de la carrière (matériaux exportés) sera donc de 13 950 tonnes/an dont 5 000 t/an (ou 2 000 m<sup>3</sup>) de blocs et 8 950 t/an (ou 3 580 m<sup>3</sup>) de découverte valorisable.

Au rythme maximum, la production maximale annuelle sera de 6 250 tonnes de blocs et 11 200 de découverte valorisable soit au total 17 450 tonnes/an.

La découverte ainsi que les matériaux stériles non valorisables seront entièrement conservés sur place et réutilisés dans le cadre de la remise en état du site, ces matériaux représentent un volume total de 171 250 m<sup>3</sup>.

Les zones de stockage, correspondant aux divers dépôts de matériaux liés à l'exploitation de la carrière et au traitement des maté

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet s'appuie sur des activités déjà existantes.

Les aménagements nécessaires à l'exploitation de la carrière sont déjà réalisés sur ce site : piste, local, toilettes, aire étanche avec déshuileur...

Des clôtures seront installées autour des terrains de l'extension.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il s'agira de poursuivre l'extraction des calcaires, dont le gisement a été mis à nu par l'exploitation actuelle, et à poursuivre cette extraction sur les terrains de l'extension.

L'exploitation de la carrière sera réalisée en dent creuse, palier par palier, en reculant l'exploitation vers l'est.

L'extraction sera réalisée en fronts d'environ 2 m de hauteur (hauteur des bancs), et seront découpés à la hache de façon progressive.

La cote minimale de l'exploitation sera de 153 m NGF. Cette cote correspond à celle du carreau déjà ouvert par l'exploitation passée.

Les premières années consisteront à la progression de l'exploitation de la carrière actuelle. L'exploitation se poursuivra ensuite en avançant progressivement vers l'est sur les terrains de l'extension.

Le plan de phasage est défini avec un rythme annuel moyen d'extraction pour la production de 10 000 tonnes soit 4 000 m<sup>3</sup>/an. Les travaux de décapage seront effectués progressivement selon le plan de phasage d'extraction ; les terrains restant à décapier dans le cadre de la poursuite de l'exploitation représentent un volume de matériaux de découverte d'environ 200 500 m<sup>3</sup> (environ 5 m d'épaisseur sur une emprise de 3,5 ha). Ces matériaux seront utilisés à raison de 50% pour le réaménagement progressif du site, ou repris et valorisés (50%) hors site.

Le réaménagement sera réalisé autant que possible, au fur et à mesure de l'avancée des travaux d'extraction. La remise en état de la carrière consiste en un remblaiement progressif avec les stériles et les matériaux de décapage puis un régalinge de terres végétales pour une restitution des terrains en surface boisée sur le secteur de l'extension ou pour laisser libre une reprise spontanée de la végétation.

L'accès au site s'effectue par le biais à partir de la voie communale, par une piste privée traversant les terrains de l'extension.

L'évacuation des blocs de calcaires débités produits sur le site, de la part valorisable de la découverte et des stériles de production s'effectuera régulièrement de façon coordonnée à leur production.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Exploitation de carrières (2510.1)

Déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubriques 2.1.5.0.).

Une partie des terrains du projet sont occupés par des bois qui devront par endroit être supprimés pour les besoins de l'exploitation, sur une emprise totale d'environ 2,91 ha.

Une demande d'autorisation de défrichement sera donc nécessaire et sera effectuée dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface autorisée	10,68 ha (dont 7,77 ha d'extension)
Surface exploitable	4,66 ha (dont 2,91 ha sur l'extension)
Durée de la demande d'autorisation	30 ans
Production annuelle de blocs moyenne / maximum	5 000 t/an et 6 250 t/an maximum
Production annuelle de découverte valorisée moyenne / maximum	8 950 t/an et 11 200 t/an maximum
Côte minimale d'exploitation	153 m NGF
Station de transit	2 ha

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Communes de Montagnac-  
d'Auberoche et Brouchaud

Voir tableau parcellaire dans l'étude  
de faisabilité

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 00° 58' 59" 49 Lat. 45° 11' 28" 32

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

*Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6*

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La carrière de Montagnac est autorisée par arrêté préfectoral du 11 juillet 2008. L'autorisation porte sur une surface de 2 ha 91 a 30 ca pour une durée de 15 ans (à compter de la date de l'arrêté) et pour une production maximale de 3 375 tonnes/an de blocs et 3 000 tonnes/an de matériaux de découverte.

Il s'agit donc de renouveler l'autorisation d'exploiter et d'étendre la carrière sur environ 7,77 ha vers l'est sur la commune de Brouchaud.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet inclus dans la ZNIEFF de type I « Coteau du Raysse » (720020054) et au sein de la ZNIEFF de type II « Causse de Thenon » (720008222)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de Répartition des Eaux n°ZRE2401 par Arrêté préfectoral n° 041396 du 10/09/2004
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche : "Grottes d'Azerat" (FR7200673 - SIC/ZSC) situé à 8,8 km à l'est du projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'expertise écologique menée dans l'aire d'étude a permis de mettre en évidence la sensibilité écologique modérée des zones semi-ouvertes des boisements et la sensibilité locale du bâti. Des mesures d'évitement et de réduction ont été prévues dans la conception du projet, et seront réalisées dès le début de l'exploitation. Des mesures de réduction, d'accompagnement et de suivi seront également mises en place tout au long de l'exploitation. Le principe des mesures qui seront mises en œuvre sont listées non exhaustivement dans l'étude écologique ci-jointe.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 "Grotte d'Azerat" le plus proche à 8,8 km à l'est du projet

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie des terrains du projet sont occupés par des bois qui devront par endroit être supprimés pour les besoins de l'exploitation, sur une emprise totale d'environ 2,91ha. Une demande d'autorisation de défrichage sera donc nécessaire et sera effectuée dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La carrière et les installations sont sources de bruit. Néanmoins, le suivi du niveau sonore actuellement montre que les émergences sonores sont conformes à la réglementation en vigueur. Les caractéristiques du projet restant les mêmes, il ne devrait pas y avoir d'incidences aggravantes. Néanmoins, des mesures et un suivi seront mis en place. Les émergences sonores auprès du plus proche voisinage resteront inférieures à 5 dBA.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seules vibrations créées par l'exploitation seront liées au passage de poids lourds sur les axes routiers, et ne seront donc ressenties que très localement, à proximité des chaussées.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le fonctionnement de la carrière devant se dérouler en période diurne, les émissions lumineuses seront liées aux phares des véhicules et engins qui pourront éventuellement être perceptibles en début et en fin de journée. Le contexte lumineux dans le secteur est marqué par la circulation sur la voirie locale.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets de gaz d'échappement liés au fonctionnement des engins et à la circulation des camions.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien qu'elles soient possibles au droit des secteurs les plus proches, les perceptions du site restent relativement peu nombreuses et faibles. De plus, la carrière étant déjà en cours d'exploitation, son renouvellement et son extension ne seront pas de nature à augmenter notablement les enjeux liés à cette activité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement ne concerne d'une faible surface et n'aura pas d'incidence sur la sylviculture locale.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Il existe 3 carrières aux alentours du projet, sur la commune de Limeyrat :

- OCCITANIE PIERRE SARL – Limeyrat (100 mètres au sud du projet),
- Les CARRIERES DE BONTEMPS SAS (650 mètres au sud-est du projet),
- CMC SARL (1 300 mètres au sud-est du projet).

Ces trois carrières, orientées différemment par rapport au site de Montagnac, sont relativement prégnants dans le paysage local, en particulier depuis le bourg de Montagnac-d'Auberoche. Le site est quant à lui placé dans un vallon, ce qui en rend la perception difficile (notamment depuis le bourg susmentionné).

Le projet d'extension se rapprochera des limites de la carrière Occitanie Pierre située à 100 m au sud du projet. Néanmoins le périmètre exploitable du projet ne s'en rapprochera pas de façon notable. De plus le nombre de rotation de camions liée au projet ne sera pas augmenté dans le cadre du projet.

Le projet d'extension de la carrière de Montagnac sera sans effets cumulés avec les activités des autres carrières des alentours.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Un dossier présentant le projet, son contexte environnemental, ses incidences du projet et les mesures prises est joint à ce formulaire.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne une extension de carrière et le renouvellement des activités associés. Cette extension concerne des terrains contigus au projet actuel, sur une surface d'environ 7,77 ha dont seulement 2,91 ha seront exploités.

Une majorité des mesures d'atténuation, évitement et réduction des impacts ont déjà été mises en place dans le cadre de la carrière actuellement autorisée. Ces mesures seront maintenues et complétées (cf. dossier "Étude de faisabilité" joint à la demande d'examen).

Ce projet ne générera pas d'effets sur la santé ou sur l'environnement.

Il ne semble pas nécessaire que le projet envisagé ici fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Un dossier présentant l'étude de faisabilité est joint à ce formulaire.

Cette étude permet de se rendre compte aisément du contexte actuel du site, des effets du projet et des mesures mises en œuvre.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à AZERAT

le, 26/04/2022

Signature





## **ANNEXES OBLIGATOIRES :**

---

- Annexe 1 : Document CERFA n°14734 « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »
- Annexe 2 : Carte de situation au 1/25 000
- Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation
- Annexe 4 : Plan du projet
- Annexe 5 : Plan des abords du projet
- Annexe 6 : Zonages environnementaux à proximité du site.





# **Annexe 1 : Document CERFA n°14734 « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »**

---



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de  
l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

#### Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

#### Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio  
n

Nom de la voie

SARL TCTP

483 ROUTE DES ARTISANS ZAE DU ROUSSET

Code postal

2 4 2 1 0

Localité

AZERAT

Pays

FRANCE

Tél

33553046975

Fax

Courriel

tctp24

@ orange.fr

#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

TERTRE

Prénom

WILLIAM

Qualité

Gérant

Tél

33553046975

Fax

Courriel

tctp24

@ orange.fr

**En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.**





# **Annexe 2 : Carte de situation au 1/25 000**

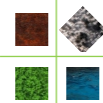
---





## **Annexe 3 : les terrains du projet**

---



### Les terrains du projet



1 Chemin d'exploitation traversant le projet d'extension depuis la bordure est du projet



2 Signalisation de la carrière à l'intersection de la VC 301 et du chemin d'exploitation



3 Chemin d'exploitation traversant le projet d'extension



4 Entrée du site actuel



5 Point bas recueillant les eaux de ruissellement



6 Équarisseur



7 Haveuse, pelle et groupe électrogène



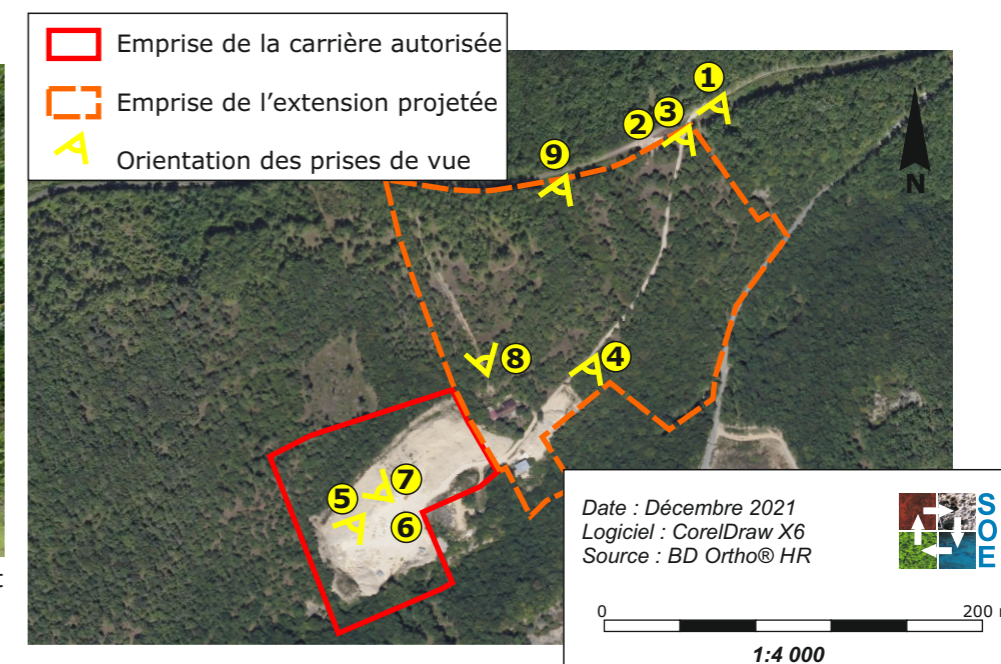
8 Au nord du site actuel, le secteur en cours d'extraction



9 Terrains de l'extension



10 Terrains de l'extension depuis la bordure nord du projet



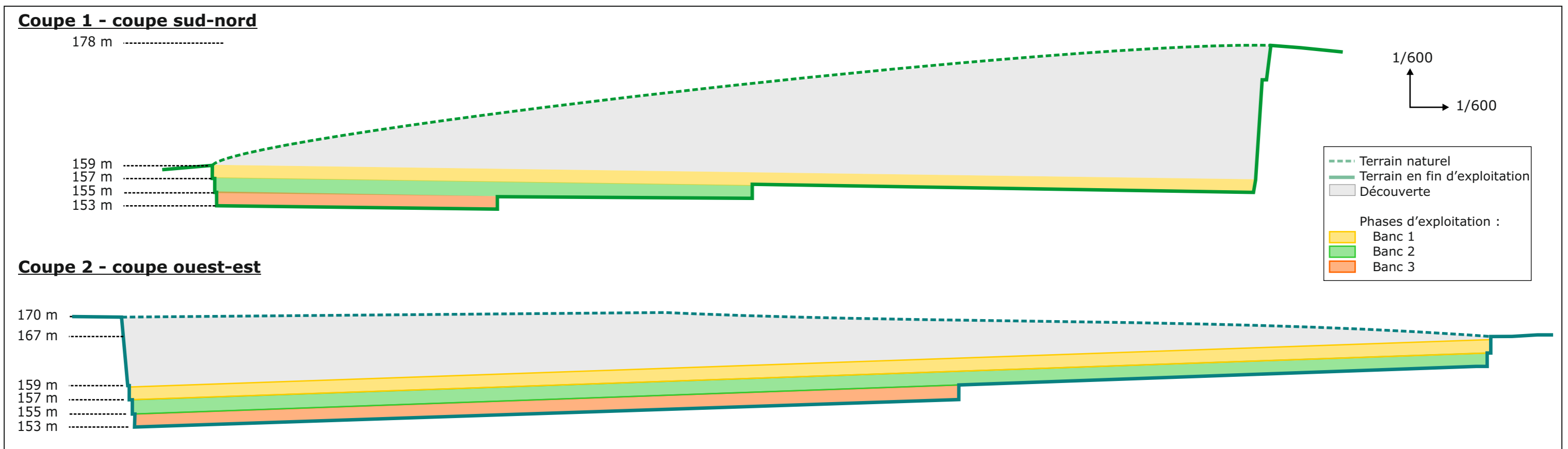
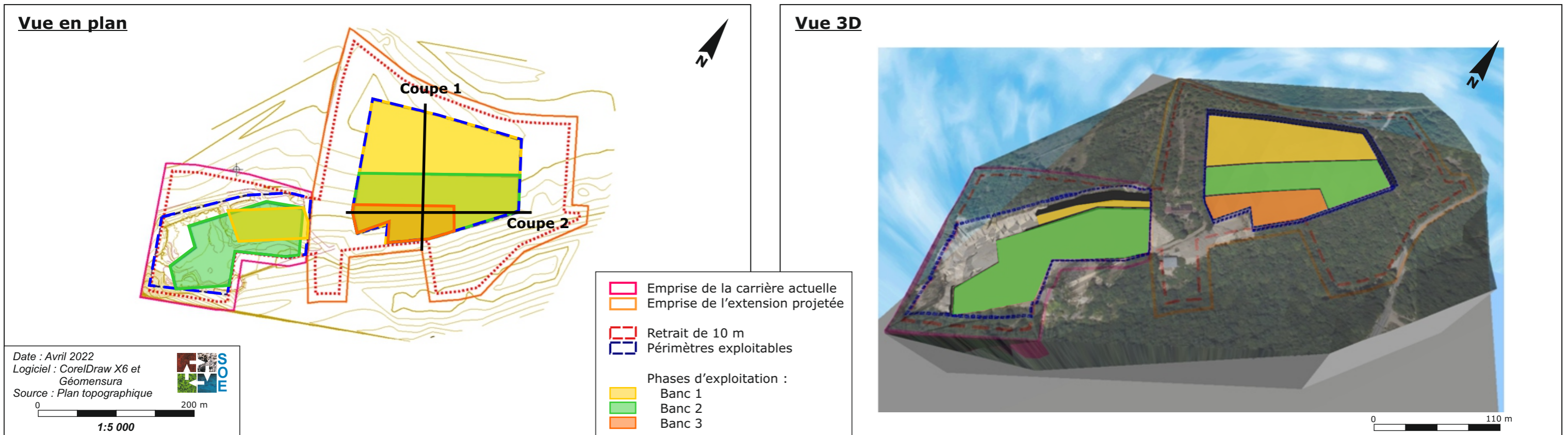


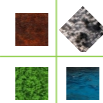
# **Annexe 4 : Plan du projet – plan de phasage**

---

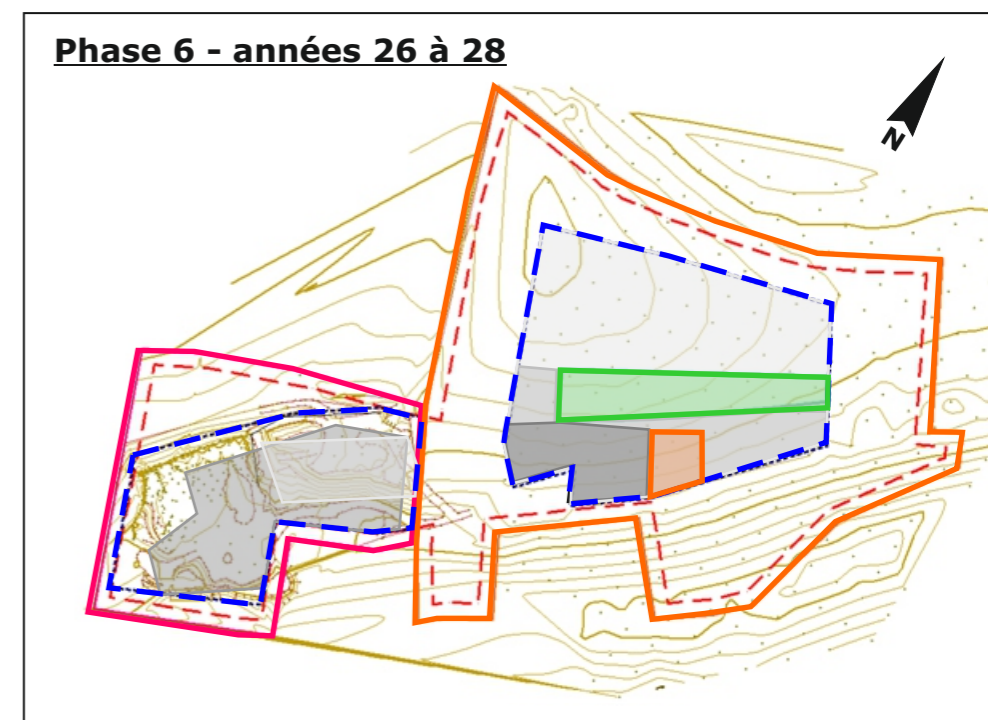
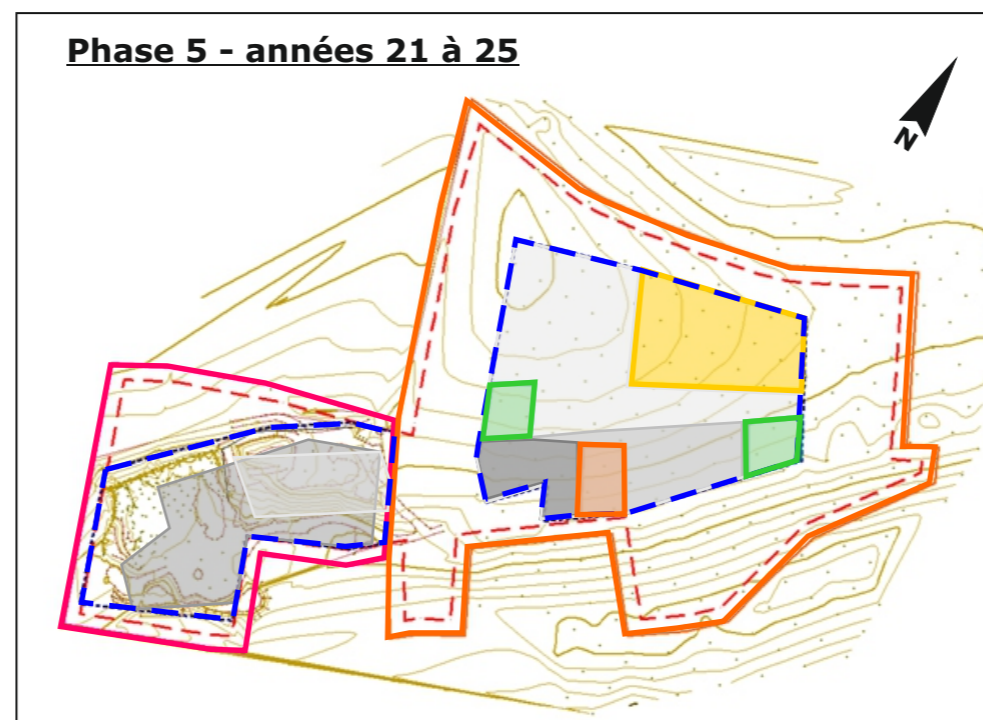
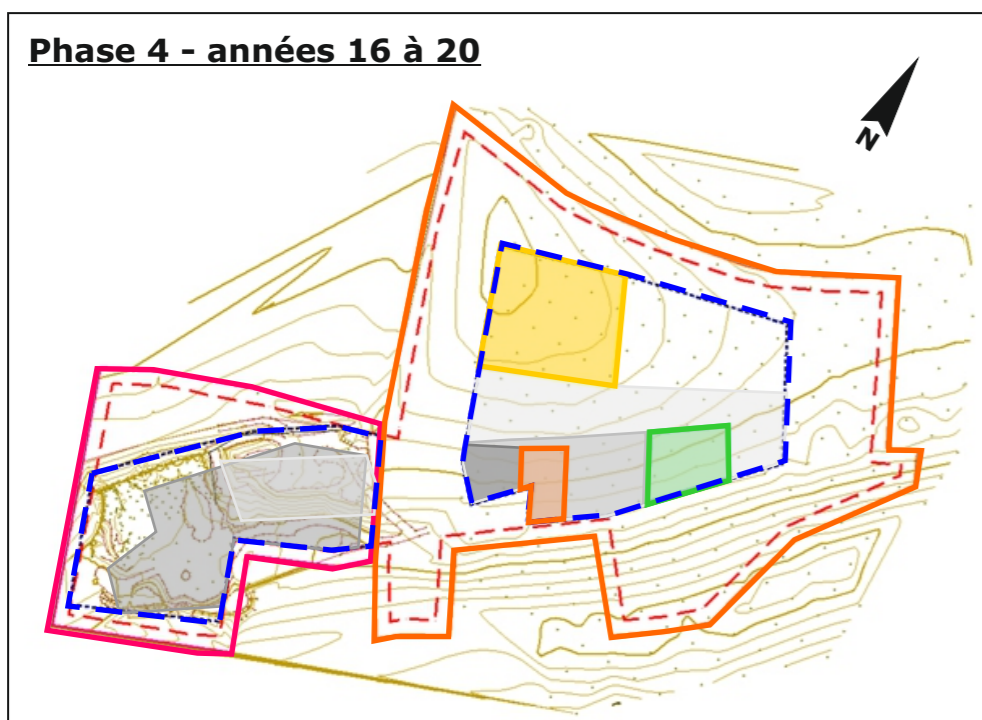
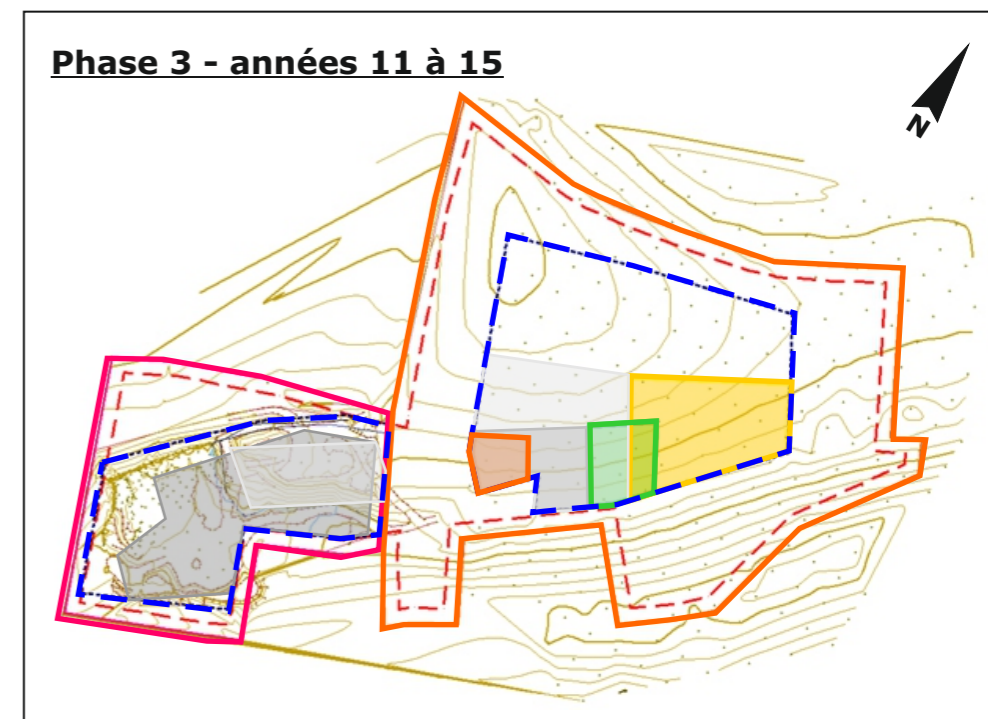
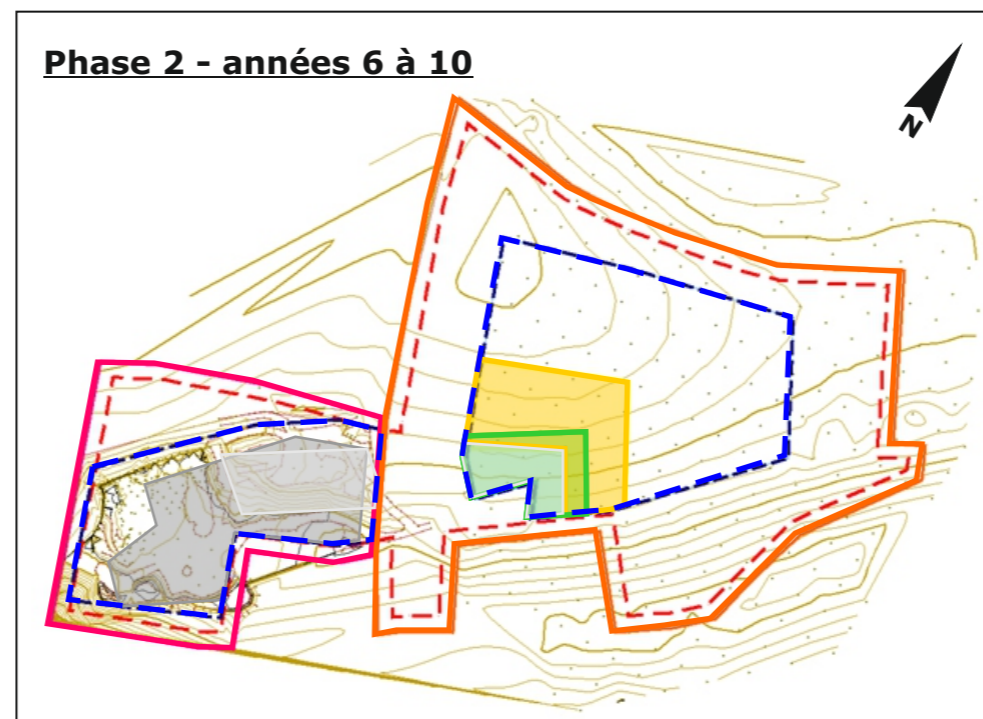
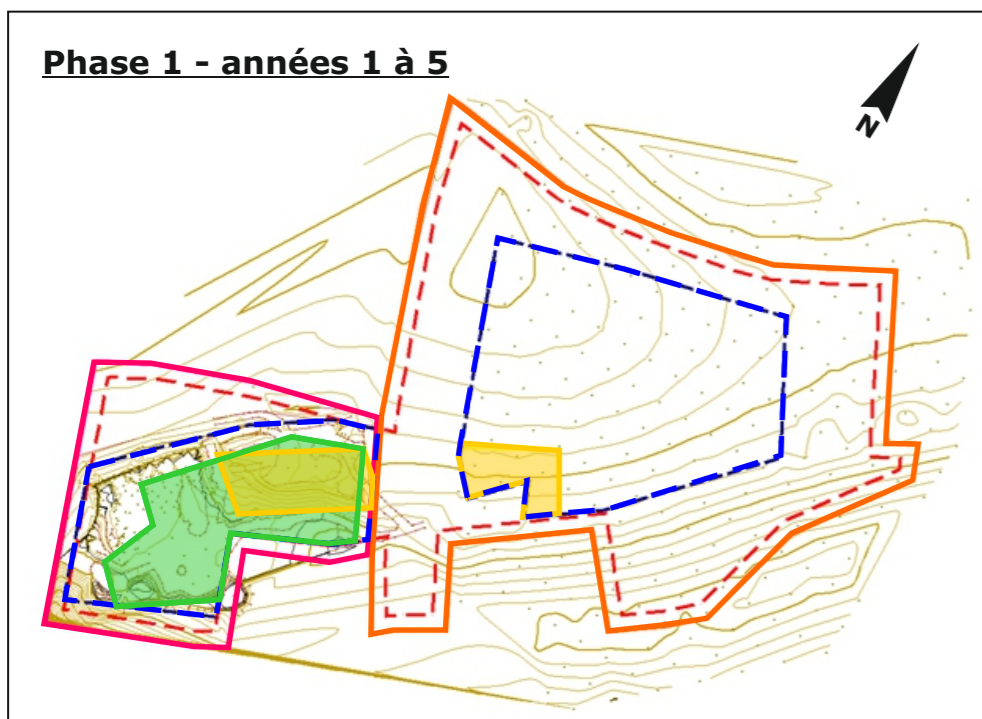
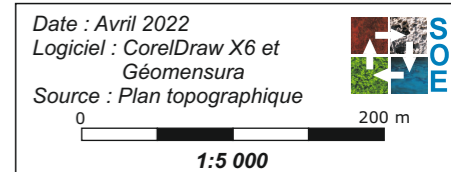
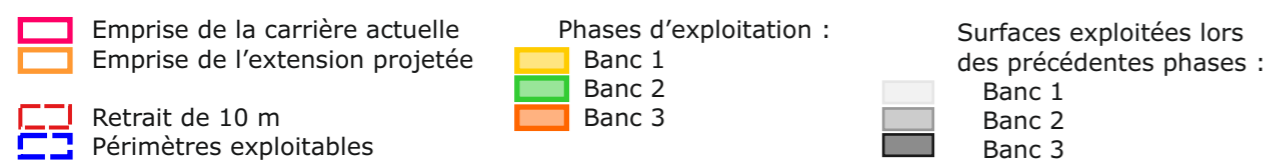


## Principe général de l'exploitation





## Plans de phasage de l'exploitation

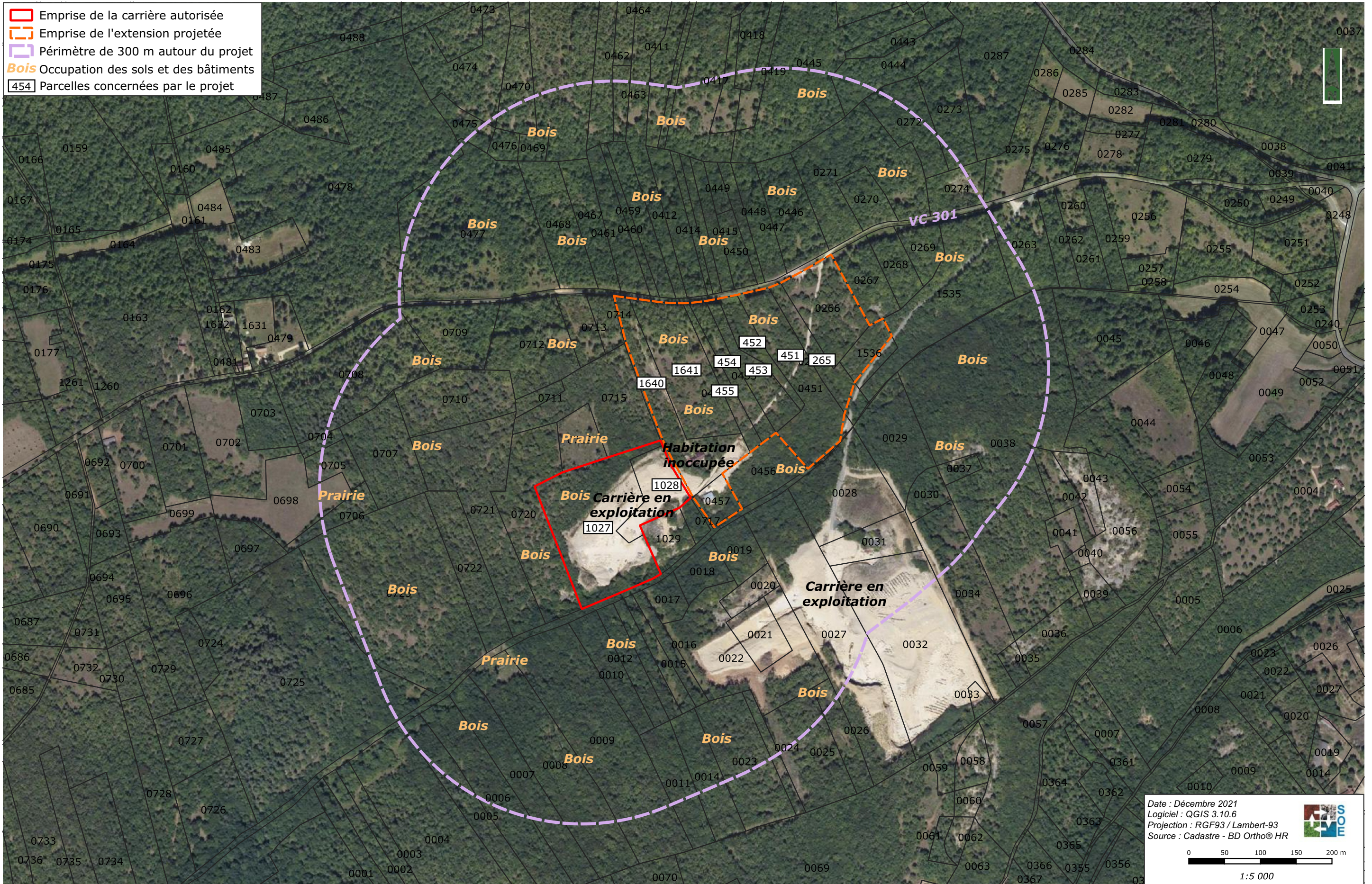




# **Annexe 5 : Plan des abords du projet**

---

# Plan des abords

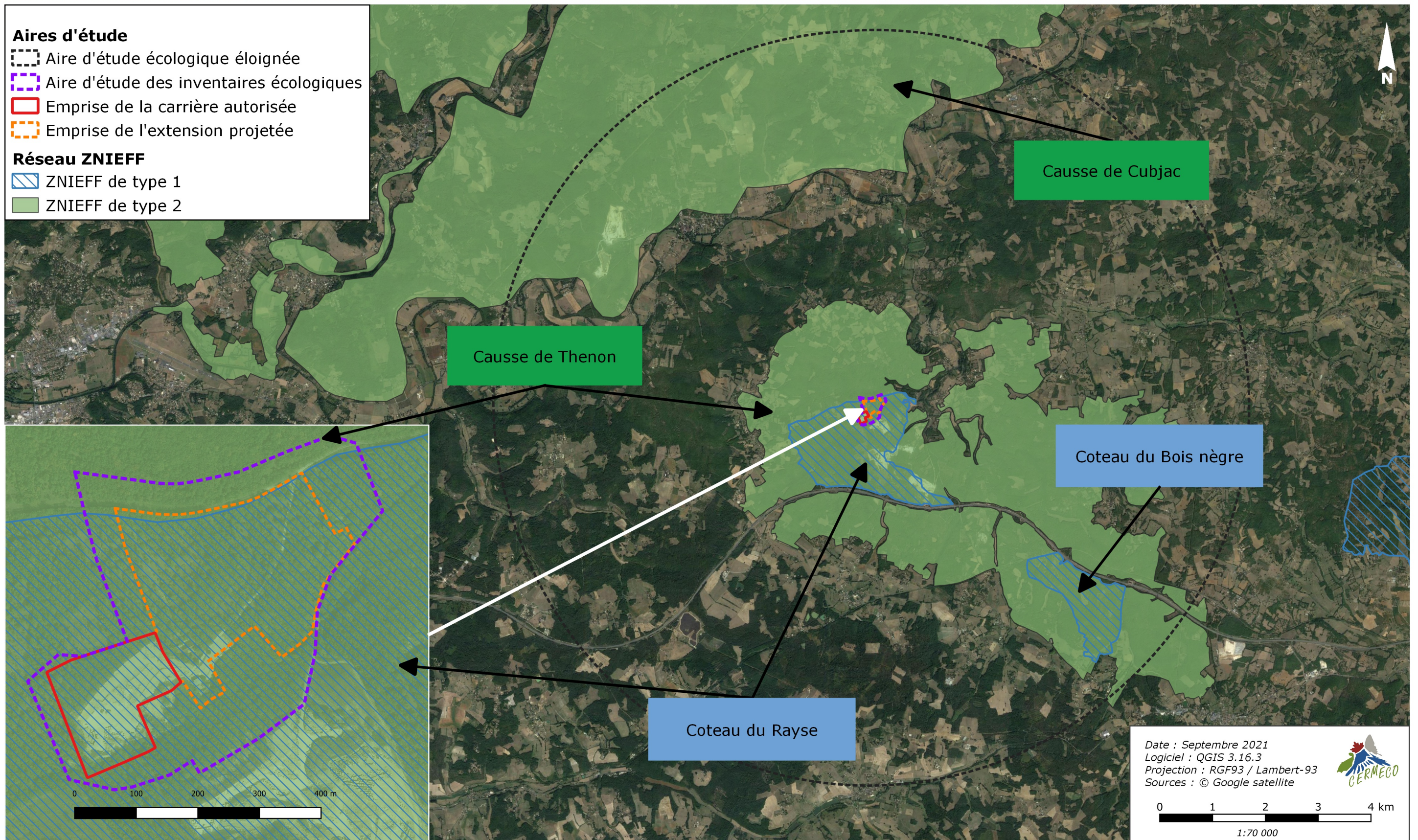




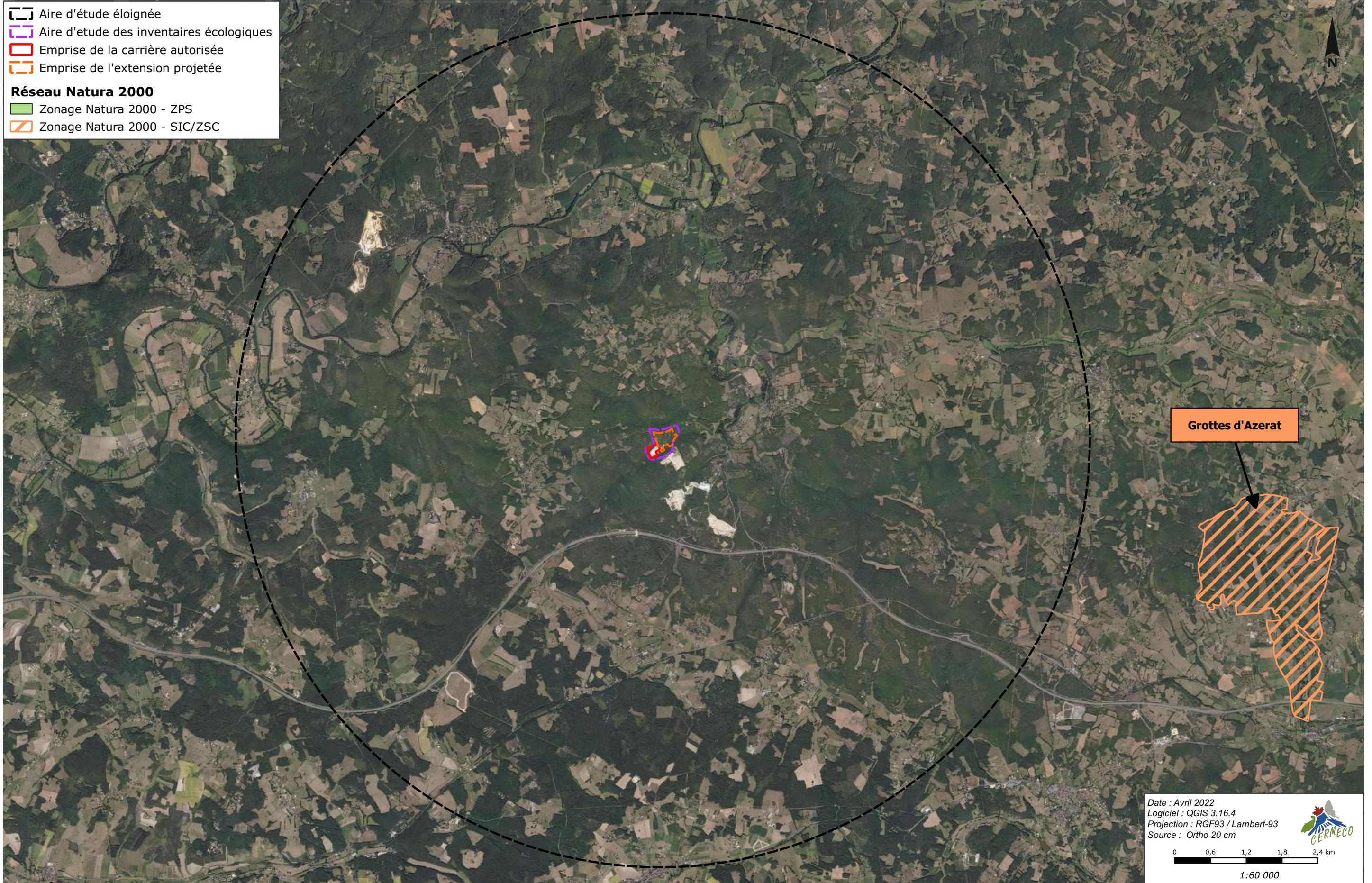
# **Annexe 6 : Zonages environnementaux dans le secteur du projet**

---

## Zonages environnementaux



# Réseau Natura 2000





## **ETUDE SPECIFIQUE :**

---

- Étude de faisabilité – Porter à connaissance (dossier séparé)